

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. : Six mois, 6 fr. : Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Fête Nationale.

Procès-verbal de la 3^{me} séance de la Commission Spéciale.

Les Hôtes du Palais.

Nomination dans le Service d'Honneur de la Maison du Prince.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Magistrat.

Ordonnance Souveraine portant promotions dans l'Ordre de Saint-Charles.

Ordonnance Souveraine portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.

Ordonnance Souveraine accordant des Médailles d'Honneur.

Ordonnance Souveraine accordant des Médailles d'Honneur.

Ordonnance Souveraine accordant une Médaille d'Honneur.

Ordonnance Souveraine portant ouverture de crédits pour les Dépenses du Budget des Services Intérieurs.

Décision Souveraine portant ouverture de crédits pour les Dépenses des Services Consolidés.

Arrêté municipal concernant le cimetière.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

La Maison Universitaire de Monaco à Paris.

Ouverture d'un concours pour l'emploi de Commis d'Enregistrement.

Taxe sur le chiffre d'affaires. — Forfait.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Concours de balcons et façades illuminées.

Société de Conférences. — La Poésie andalouse, par M. Auguste Bréal. — Jean Du Plessis de Grénédan, par M. Paul de Villeneuve.

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte-Carlo. — Rose-Marie.

Au Concert Classique.

MAISON SOUVERAINE

Rarement la Fête Nationale du 17 janvier avait eu un éclat aussi brillant que cette année. La décoration des rues et des façades a été d'une abondance et d'une variété inaccoutumées. Le soir, les illuminations ont également dépassé en richesse tout ce qui s'était fait depuis longtemps. Le Rocher, en particulier, sous l'impulsion du Comité des Traditions locales, développait le long de ses rues étroites la plus gracieuse parure de fête. Monégasques et résidents étrangers avaient rivalisé pour manifester au Souverain et à la Dynastie Princière leurs sentiments de loyalisme et de respectueuse gratitude.

Dès la veille, M. Alexandre Noghès, Président de la Délégation Spéciale Communale, assisté de M. Laurent Aureglia, a présidé à la distribution d'une somme de 5.000 francs donnée par S. A. S. le Prince en faveur des indigents et des institutions charitables de la Principauté.

Dans la matinée, S. A. S. le Prince Souverain a daigné remettre Lui-même la Médaille d'Honneur de 1^{re} Classe à M. Jérôme Delpiano et la Médaille de Sauvetage à M. Santin Rinaldi.

Le soir, Son Altesse Sérénissime a reçu au Palais MM. le Docteur Bredius, Membre de la Commission des Beaux-Arts; Lucien Bellando de Castro, Conseiller à la Cour d'Appel; le Docteur Caillaud, Chirurgien en Chef de l'Hôpital, auxquels Il a remis les insignes d'Officier de Son Ordre de Saint-Charles; et MM. le Chanoine Retz, Curé de Sainte-Dévote; Clément, Professeur honoraire au Lycée; Franco, Conducteur Principal des Travaux du Port; Henri Fontaine, Membre du Tribunal d'Expropriation, qui ont reçu des mains du Souverain la Croix de Chevalier.

Le Président et les Membres de la Délégation Spéciale Communale ont fait parvenir dans la soirée deux corbeilles de fleurs naturelles en hommage à S. A. S. la Princesse Héritaire ainsi qu'à S. A. S. la Princesse Antoinette dont c'était la fête patronymique.

A 8 heures, un dîner offert par le Prince réunissait autour de Son Altesse Sérénissime et de LL. AA. SS. la Princesse Héritaire et le Prince Pierre: S. Exc. M. Piette, Ministre d'Etat; S. G. M^{gr} Clément, Evêque de Monaco; M. le Secrétaire d'Etat Roussel; le Baron Pièyre, Consul Général de France; le Colonel Lobez, Commandant Supérieur; M. Alexandre Noghès, Président, et les Membres de la Délégation Spéciale Communale: MM. Laurent Aureglia, Etienne Crovetto, Théophile Gastaud et Georges Sangiorgio.

M^{me} la Comtesse Gastaldi, M^{me} J. Bartholoni, Dames d'Honneur; M^{gr} Lesage et le Docteur Reymond, hôtes du Palais; M. le Conseiller Privé Fuhrmeister, Directeur du Cabinet; le Colonel Gastaldi, Aide de camp; le Docteur Louët, Premier Médecin; le Commandant Millescamps, Aide de camp et Chef du Cabinet du Prince Souverain, et M. Jean Bartholoni, Chambellan de la Princesse Héritaire, assistaient également à ce dîner.

Après le dîner, Leurs Altesses Sérénissimes et Leurs invités ont assisté, des fenêtres du Salon des Glaces, au défilé de la retraite aux flambeaux.

L'apparition du Prince Souverain et de LL. AA. SS. la Princesse Héritaire et le Prince Pierre a été saluée par les acclamations de la foule, tandis que la Musique Municipale faisait entendre l'*Hymne Monégasque*.

Un feu d'artifice a été tiré de la batterie, suivi de l'embrasement général de la Place du Palais.

La retraite aux flambeaux, après avoir fait plusieurs fois le tour de la place, a parcouru les rues de la ville dont l'illumination était des plus brillante.

Le lendemain à 8 heures du matin la solennité du jour est annoncée par une salve d'artillerie.

A 10 heures et demie les fonctionnaires et

les notabilités commencent à arriver à l'Hôtel du Gouvernement où ils sont reçus par les Conseillers de Gouvernement et M. Hanne, Secrétaire en Chef du Ministère d'Etat.

Un peu après, S. Exc. le Ministre d'Etat, en uniforme, fait son entrée et est salué par toutes les personnalités de l'assistance.

Le cortège officiel se forme à onze heures moins le quart et se rend à la Cathédrale, précédé par la Musique Municipale et encadré par les Carabiniers.

L'intérieur de l'église a été décoré de massifs de plantes vertes et pavoisé de drapeaux. Une foule nombreuse occupe le bas de la nef et les bas côtés. Les personnalités officielles prennent place aux sièges qui leur ont été réservés dans le haut de la nef et dans le transept. La Maison du Prince se tient du côté droit. Le Corps Consulaire et le Bureau Hydrographique International sont placés du côté gauche. Le Ministre d'Etat est au centre du premier rang dans la nef, entouré des principaux dignitaires.

A onze heures exactement, S. A. S. le Prince Souverain, en uniforme de Général français, portant le Grand Cordon de Saint-Charles et la plaque de Grand-Croix de la Légion d'Honneur, S. A. S. la Princesse Héritaire portant le Grand Cordon de l'Ordre de Saint-Charles et les insignes de la Légion d'Honneur, S. A. S. le Prince Pierre, la poitrine barrée par le Grand Cordon de l'Ordre de Saint-Charles, sont reçus au seuil de la Cathédrale par S. G. M^{gr} Clément, Evêque de Monaco, entouré de tout son Clergé.

Leurs Altesses Sérénissimes sont accompagnées par MM. le Conseiller privé Fuhrmeister, le D^r Reymond, le Commandant Millescamps, Aide de camp, et le D^r Louët, Premier Médecin.

La Comtesse Gastaldi et M^{me} Jean Bartholoni, Dames d'Honneur, le Lieutenant-Colonel Alban Gastaldi, Aide de camp, qui attendaient Leurs Altesses Sérénissimes pour les saluer à l'entrée de l'Eglise, se joignent au cortège.

La Compagnie des Carabiniers, sous les ordres du Commandant de Serres de Mesplès, rend les honneurs.

S. A. S. le Prince Souverain, LL. AA. SS. la Princesse Héritaire et le Prince Pierre sont conduits processionnellement aux fauteuils qui leur ont été réservés dans le chœur face au Trône épiscopal. Le Prince Louis II a, à Sa droite, Madame la Princesse Héritaire, à Sa gauche, M^{gr} le Prince Pierre.

S. G. M^{gr} l'Evêque a célébré la messe basse, assisté des Chanoines Durand et Sajot. Le clergé de la Principauté assistait à l'office dans les stalles du chœur.

Pendant la cérémonie, la Maîtrise, sous la direction du R. P. Timmermans, suppléant

M^{sr} Perruchot, empêché par la maladie, a exécuté un programme de musique religieuse avec le concours de M. E. Bourdon, organiste de la Cathédrale, et de M. Scotto, organiste accompagnateur.

Après la cérémonie, la Famille Souveraine est reconduite avec le même cérémonial qu'à l'arrivée. Les honneurs Lui sont rendus par les Carabiniers et les Scouts. La Musique Municipale exécute l'*Hymne Monégasque*.

Le cortège officiel quitte à son tour la Cathédrale pour se rendre place du Palais où doit avoir lieu la revue des Carabiniers et des Sapeurs-Pompier. Les personnalités qui le composent, après s'être inscrites sur les registres du Palais, se groupent devant la porte d'honneur pour assister à la revue.

Les Compagnies, sous les ordres du Commandant de Serres de Mesplès, rendent les honneurs à l'Etendard princier.

S. Exc. le Ministre d'Etat, accompagné du Colonel Lobez, Commandant Supérieur, du Commandant Raffin et du Chef d'Escadrons Bernard, Commandant du Palais, se présente devant le front des Compagnies, salue l'Etendard et passe la revue.

Le Colonel Lobez, après avoir fait ouvrir le ban, remet alors, avec le cérémonial accoutumé, les Médailles d'Honneur accordées par S. A. S. le Prince. Le Colonel et S. Exc. le Ministre d'Etat félicitent les nouveaux médaillés, puis le Colonel ordonne le « Fermez le ban ! »

Le Ministre d'Etat et les Officiers qui l'accompagnent rejoignent les Autorités. Les Compagnies défilent. L'assistance se découvre au passage de l'Etendard.

Le Commandant de Serres de Mesplès commande ensuite le Salut au Drapeau et l'Etendard princier, encadré de son escorte, est ramené à la caserne.

Leurs Altesses Sérénissimes, entourées des Membres de Leur Maison, ont suivi la cérémonie des fenêtres du Salon des Glaces.

La revue terminée, le cortège s'est reformé pour se rendre place du Gouvernement où a eu lieu la dislocation. Avant de rentrer dans son Hôtel, S. Exc. le Ministre d'Etat a tenu à remercier la Musique Municipale en la personne de son excellent chef M. Argaing.

S. Exc. M. Piette a offert un lunch de 180 couverts dans les salons de l'Hôtel du Gouvernement décorés pour la circonstance. Le Ministre présidait la table d'honneur à laquelle avaient pris place :

MM. le Conseiller Privé Fuhrmeister, Directeur du Cabinet du Prince; le Baron Pieyre, Consul Général de France; S. G. M^{sr} Clément, Evêque de Monaco; le Docteur Richard, Grand Officier de l'Ordre de Saint-Charles; Falgairolle, Vice-Président du Conseil d'Etat; Gallèpe et de Castro, Conseillers de Gouvernement; Keogh, Consul de Grande-Bretagne; Niblack, Président du Comité Directeur du Bureau Hydrographique International; Brabec, Consul de Tchecoslovaquie; Glazebrook, Consul des Etats-Unis d'Amérique; le Conseiller d'Etat Mauran, Directeur du Contentieux et des Etudes Législatives; Alex. Noghès, Président de la Délégation Spéciale Communale; Audibert, Premier Président de la Cour d'Appel; Maurel, Conseiller d'Etat; Mohamed Hamed Effendi, Consul d'Egypte; de Vanssay de Blavous, Directeur du Bureau Hydrographique International; Labande et Bertoni, Conseillers d'Etat; J. Bartholoni, Chambellan de S. A. S.

la Princesse Héritaire; Colonel Lobez, Commandant Supérieur; Docteur Vivant, Président de la Chambre Consultative; Lejeune, Président du Tribunal de Première Instance; René Léon, Administrateur-Délégué de la S. B. M.

Les autres convives se sont placés par petites tables au gré de leurs sympathies.

Au champagne, S. Exc. le Ministre d'Etat a levé son verre en l'honneur de S. A. S. le Prince Souverain, de LL. AA. SS. la Princesse Héritaire et le Prince Pierre, de LL. AA. SS. la Princesse Antoinette et le Prince Rainier et a invité ses hôtes à tourner leurs pensées vers le Palais Princier, symbole des traditions et garantie de l'avenir de la Principauté. Son Excellence a ensuite porté la santé des Souverains et Chefs d'Etat représentés et des membres du Corps Consulaire.

Sur la place du Palais, les jeux populaires avaient attiré une grande foule et ont obtenu leurs succès habituel. La Société Philharmonique dirigée par M. Nardi, s'est fait entendre.

S. A. S. le Prince Louis II, accompagné du D^r Reymond et de M. A. Mélin, Son Secrétaire particulier, a assisté à ces réjouissances.

L'apparition du Souverain a été saluée par d'unanimes acclamations; la musique a joué l'*Hymne Monégasque*.

Une délégation de jeunes filles de l'Etablissement Secondaire annexé au Lycée et du Pensionnat des Dames de Saint-Maur a été reçue au Palais vers 3 heures. L'une des jeunes filles a récité un charmant compliment à S. A. S. la Princesse Antoinette à l'occasion de Sa fête; une autre a remis à Son Altesse Sérénissime une gerbe de fleurs enrubannée aux couleurs monégasques.

LL. AA. SS. la Princesse Antoinette et le Prince Rainier, accompagnés de M. Paul Noghès, sont apparus, quelques instants après, à la porte d'honneur du Palais. Les Enfants Princiers, salués par les vivats de la foule, ont remercié les jeunes filles de la délégation et ont remis une boîte de bonbons à chacune d'elles.

Sur les terrasses du Casino, un public très nombreux a applaudi un concert donné par la Musique Municipale, la Chorale l'Avenir et la Palladienne.

Vers 4 heures, l'aviateur Le Moigne s'est livré à de sensationnelles acrobaties qui ont été suivies attentivement par la foule.

Le soir, un magnifique feu d'artifice a été tiré de la pointe du Rocher par la maison Ruggieri.

Leurs Altesses Sérénissimes assistaient à ce spectacle de la tribune qui avait été édifée sur les terrasses du Casino.

Après l'embrasement général du rocher de Monaco, le Prince Souverain et la Famille Princière Se rendirent au théâtre pour assister à la représentation de gala.

A l'entrée de Leurs Altesses Sérénissimes dans Leur loge, l'orchestre, dirigé par M. Paul Paray, exécute l'*Hymne Monégasque*. L'assistance debout et tournée vers la loge princière, applaudit longuement.

Autour de la Famille Souveraine on notait : le Docteur Reymond, M. le Conseiller Privé Fuhrmeister, Directeur du Cabinet, M. le Docteur Louët, Premier Médecin du Prince Souverain, le Commandant Millescamps, Aide de camp et Chef du Cabinet; la Comtesse Gastaldi, M^{me} J. Bartholoni, Dames d'Honneur; M. Jean Bartholoni, Chambellan de S. A. S. la Princesse Héritaire, M. Alexandre Noghès, Président de la Délégation Spéciale Communale.

Dans la loge du Gouvernement avaient pris place : S. Exc. M. Piette, Ministre d'Etat, le Baron Pieyre, Consul Général de France, et plusieurs membres du Corps Consulaire.

Dans la loge de la Municipalité se trouvaient les membres de la Délégation Spéciale Communale: MM. Laurent Aureglia, Théophile Gastaud, Georges Sangiorgio et Etienne Crovetto.

Les autres loges et les fauteuils étaient occupés par les autorités et notabilités de Monaco et des environs.

M. Paul Paray a dirigé les *Danses Polovtsiennes du Prince Igor*, puis a cédé le pupitre à M. Scotto qui a accompagné les danses de M^{me} Ingueborg Ruvina et les *Parfums Antiques* de M. Léon Przepiorsky de Cay sur les poèmes de Leconte de Lisle.

On applaudit les œuvres, les interprètes et l'orchestre, et l'on remarqua les décors d'un artiste monégasque, M. Marocco.

La Commission spéciale a tenu sa 3^{me} séance, sous la Présidence de S. A. S. le Prince Pierre, le 18 janvier 1929, à 16 heures, dans la salle des délibérations du Conseil d'Etat.

A la demande de S. A. S. le Prince Pierre, et pour permettre une étude approfondie des questions avant la mise en discussion, il est décidé que les rapports devront être déposés au Cabinet Princier, au plus tard le mercredi, pour être aussitôt dactylographiés et distribués par ses soins aux Membres de la Commission.

Le rapport sur la question des eaux n'étant pas achevé, la Commission passe à la question des emplois.

M^e Notari annonce que le rapport est prêt.

Suivant la procédure adoptée au début de la séance, la discussion est renvoyée pour permettre la communication écrite de cette étude aux Membres de la Commission. Au cours d'un long échange de vues, Son Altesse Sérénissime fait connaître Son sentiment personnel sur la question et expose les moyens qu'Elle préconise pour la résoudre.

Avant de se séparer, la Commission propose de confier à MM. Bonaventure et Eymin la préparation du rapport sur « l'adaptation libérale de la Constitution ».

La séance est levée.

S. A. S. le Prince Festetics, M. le Baron et M^{me} la Baronne Gautsch sont actuellement les hôtes de S. A. S. le Prince, au Palais.

S. A. S. le Prince Souverain vient d'attacher à Sa Personne le Comte de Baciocchi, Lieutenant-Colonel de Cavalerie en retraite, ancien Commandant du 3^e Dragons.

Le Lieutenant-Colonel de Baciocchi est arrivé samedi dernier dans la Principauté et a pris son service auprès du Prince.

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N^o 825.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu les articles 2 et 10 de l'Ordonnance du 18 mai 1909, sur l'Organisation Judiciaire;

Vu l'article 3, n° 2, de l'Ordonnance du 9 mars 1918 ;

Vu le rapport de Notre Directeur des Services Judiciaires, ensemble les présentations annexées du Premier Président de la Cour d'Appel et du Procureur Général ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Blanc (Paul-Marie), ancien Vice-Président du Tribunal départemental de l'Ar-dèche, Président honoraire, est nommé Vice-Président de Notre Tribunal de première instance, en remplacement de M. Désiré Savard, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

Notre Secrétaire d'Etat et Notre Directeur des Services Judiciaires sont chargés de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le douze janvier mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 826.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont promus au grade d'Officier de l'Ordre de Saint-Charles :

MM. Lucien Bellando de Castro, Conseiller à la Cour d'Appel ;
le Docteur Ernest Caillaud, Chirurgien en Chef de l'Hôpital de Monaco.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le quinze janvier mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 827.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont nommés dans l'Ordre de Saint-Charles :

Officiers :

MM. Henri Buteau, Président de Notre Conseil de Révision Judiciaire ;
le Docteur Abraham Bredius, Membre de la Commission des Beaux-Arts ;

Chevaliers :

MM. Henry E. Rey, Consul Général de Monaco à La Haye ;
Jean Dorgebray, Consul de Monaco à Barcelone ;
MM. le Chanoine Pierre-Alfred Retz, Curé de la Paroisse Sainte-Dévote ;

Jean Clément, Professeur honoraire au Lycée de Monaco ;
Antoine Franco, Conducteur Principal des Travaux du Port ;
Henri Fontaine, Membre du Tribunal d'Expropriation de Notre Principauté.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le quinze janvier mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 828

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur de Première Classe est accordée à M. Jérôme Delpiano.

ART. 2.

La Médaille d'Honneur de Deuxième Classe est accordée à :

MM. Rocchesani François, Chef de la Section de l'Aviron à la Société des Régates de Monaco ;
Martinez José, Moniteur-Chef de la Section de Gymnastique à l'Association Sportive de Monaco ;
Badino Sébastien, Vice-Président de l'Association Sportive de Monaco et Moniteur-adjoint de la Section de Gymnastique ;
Chiaverini Antoine, Moniteur-Chef de la Préparation militaire à l'Association Sportive de Monaco.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le quinze janvier mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 829.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur de Première Classe est accordée aux sieurs :

Benelli Augustin, Maréchal des Logis à la Compagnie de Nos Carabiniers ;
Pedevilla Louis, Brigadier-Chef de la Sûreté Publique ;

Paul Honoré, Sous-Brigadier de la Sûreté Publique ;
Longo Henri, Carabinier.

ART. 2.

La Médaille d'Honneur de Deuxième Classe est accordée aux sieurs :

Bobillier Jules, Brigadier de la Sûreté Publique ;
Millet Joseph, Brigadier de la Sûreté Publique ;
Bosch Eugène, Sergent à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers ;
Cottalorda Michel, Caporal à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers ;
Bus François, Caporal à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers ;
Mangiapan Baptistin, Sous-Brigadier de la Sûreté Publique ;
Palmaro Jean, Sous-Brigadier de la Sûreté Publique ;
Botteau Jean-Baptiste, Carabinier ;
Caire Jean-Baptiste, Carabinier ;
Arnaud Justin-François, Carabinier ;
Oscare Casimir, Garçon de Laboratoire au Lycée de Monaco.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le quinze janvier mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 830.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 2 de Notre Ordonnance en date du 20 avril 1925 ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

La Médaille d'Honneur de Deuxième Classe est accordée au Sieur Rinaldi Santin, pour actes de sauvetage accomplis dans la Principauté.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le quinze janvier mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 831.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu les articles 35 et 36 de l'Ordonnance Constitutionnelle du 5 janvier 1911 ;

Vu la lettre du Ministre d'Etat en date du 16 décembre 1928, portant accusé de réception de la démission collective du Conseil National ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Des crédits sont ouverts pour les Dépenses du Budget des Services Intérieurs de l'Exercice 1929, conformément au Tableau figurant à l'article 2 ci-après :

Ces crédits s'appliquent :

Table with 2 columns: Category and Amount. 1° aux Dépenses Ordinaires pour... 8.524.205fr40; 2° aux Dépenses Extraordinaires pour... 1.320.326 55; Total... 9.844.531fr95

ART. 2.

TOTAL PAR CHAPITRE DES DÉPENSES DES SERVICES INTÉRIEURS DE L'EXERCICE 1929.

Table of ordinary expenses (Dépenses Ordinaires) by chapter (Chapitres). Includes categories like Conseil National, Travaux Publics, Services annexes, Bâtiments Domaniaux, etc.

Table of extraordinary expenses (Dépenses Extraordinaires) by chapter (Chapitres). Includes categories like Travaux Publics, Services Hospitaliers et de Bienfaisance, etc.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt et un janvier mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince : Le Secrétaire d'Etat, FR. ROUSSEL.

Par Décision de S. A. S. le Prince, en date du 21 janvier 1929, des crédits sont ouverts pour les Dépenses des Services Consolidés pour l'Exercice 1929, conformément au Tableau ci-après.

Ces crédits s'appliquent :

Table with 2 columns: Category and Amount. Aux Dépenses ordinaires pour... 13.178.379fr30; Aux Dépenses extraordinaires pour... 248.927 40; Total... 13.427.306fr70

TABLEAU PAR CHAPITRE DES DÉPENSES DU BUDGET DES SERVICES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE 1929.

Table of ordinary expenses (Dépenses ordinaires) by chapter (Chapitres). Includes categories like Dotations, Maison du Prince, Palais du Prince, Gouvernement, etc.

Table of extraordinary expenses (Dépenses extraordinaires) by chapter (Chapitres). Includes categories like Gouvernement, Force Armée, Marine, etc.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Nous, Président de la Délégation Spéciale, Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles, Chevalier de la Légion d'Honneur ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1909 ; Considérant que les emplacements actuellement affectés aux sépultures des adultes, situés à l'entrée du cimetière côté Ouest et à la planche A, du nouveau cimetière devant être épuisés sous peu, il y a lieu de revenir sur les fosses communes datant du 1er janvier 1923 au 31 décembre 1923 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

L'Administration des Pompes Funèbres, est autorisée, aux termes de sa demande, à procéder au renouvellement des fosses communes du cimetière catholique côté Ouest et à la planche A, du nouveau cimetière datant du 1er janvier 1923 au 31 décembre 1923 ;

ART. 2.

Les familles qui désirent conserver les objets funéraires déposés dans le cimetière sur les emplacements à renouveler, sont avisées qu'elles doivent les faire enlever dans le délai de quinze jours à partir de la publication du présent Arrêté. Passé ce délai ces objets seront enlevés d'office, conservés pendant un mois à la disposition des familles, puis détruits.

Monaco, le 19 janvier 1929.

Le Président de la Délégation Spéciale, A. NOGHÈS.

AVIS & COMMUNIQUÉS

Nous donnons ci-après la première liste des souscriptions reçues pour l'édification de la « Fondation de Monaco dans la Cité Universitaire de Paris ».

Le Comité renouvelle, aujourd'hui, ses vifs remerciements à tous les donateurs qui ont déjà répondu à la généreuse initiative de S.A.S. le Prince Pierre et adresse un vibrant appel à tous ceux qui n'ont pas encore apporté leur contribution à cette œuvre commune.

On sait, en effet, que la « Fondation de Monaco »

comprendra trente chambres réservées à des jeunes gens monégasques ou issus de familles étrangères, fixées depuis de longues années dans la Principauté.

Cette institution permettra aux étudiants de Monaco de bénéficier, à des prix extrêmement modiques et dans des conditions exceptionnelles de confort et d'hygiène, des ressources incomparables que représente Paris, du fait de ses facultés, ses bibliothèques, ses écoles d'enseignement supérieur, ses instituts scientifiques, ses hôpitaux et laboratoires, ses musées, ses ateliers, etc.

Voici, dans l'ordre de leur versement, les souscriptions reçues à ce jour :

S.A.S. le Prince Souverain, 150.000 fr. ; LL.AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre, 100.000 ; Participation de l'Etat (budget de 1928), 600.000 ; M. Abraham Bredius, 250.000 ; Société des Bains de Mer, 250.000 ; Mme Douine, 25.000 ; M. Ed. Tuck, 25.000 ; M. Allain, 1.000 ; Mme Stagni, 2.000 ; M. Moré, 50 ; M. Buteau, 100 ; M. Blin, 50 ; M. Polak, 50 ; lieut.-col. Gastaldi, 200 ; M. Louis Valentin, 1.000 ; Amiral Niblack, 500 ; Mlle de Louvencourt, 4.000 ; M. F. Mareau, 100 ; M. Jantet et le personnel du Lycée, 985 ; M. Gunsbourg, 2.000 ; M. et Mme Jean Bartholoni, 1.000 ; M. Piette, 1.000 ; M. Fuhrmeister, 1.000 ; M. Izard, 500 ; M. Alexandre Noghès, 500 ; M. Ciro Capozzi, 500 ; M. le Dr Caillaud, 300 ; M. Merlin, 100 ; M. Roussel-Despieres, 1.000 ; M. Mauran, 500 ; M. le Dr Louët, 500 ; M. le commandant Bernard, 300 ; M. Louis Bellando de Castro, 500 ; M. Zehnder, 2.000 ; M. Michel, directeur de la Sûreté Publique, 200 ; M. Gallèpe, 500 ; Mme Rouget Belleleur, 100 ; M. A. Mélin, 200 ; M. Joseph Palmaro, 500 ; M. Hanne, 200 ; la marquise de Rabar, 1.000 ; M. Louis Gompers, 2.000 ; M. Paul Noghès, 200 ; le commandant Millescamps, 200 ; M. Godeck, 300 ; M. le Dr Marsan, 100 ; M. Alexandre Levame, 100 ; M. le comte de Maleville, 500 ; S. G. Mgr Maurice Clément, 1.000 ; M. Maurice Canu, 200 ; le baron Pieyre, 800 ; M. A. Kreichgauer, 100 ; M. Bernasconi, 1.000 ; M. L.-H. Labande, 400 ; M. F. Sauve, 50 ; M. Mario Ponzetti, 100 ; M. Lisimachio, 50 ; Mme la princesse de Scey-Montbéliard, 1.000 ; M. Alexandre Eymine, 500 ; M. Charles Bellando de Castro, 1.000 ; M. le médecin-colonel Malafosse, 600 ; M. le Dr et Mme Bizouard, 600 ; M. Armand Frémy, 300 ; Mme la comtesse Gastaldi, 1.000 ; M. Louis Peytral, 100 ; M. le Dr J. Boyer, 500 ; M. le Dr Dalmazzo, 1.000 ; M. Antony Noghès, 200 ; M. Jules Gastaud, 100.

D'autre part, le docteur J. Richard, directeur du Musée Océanographique de Monaco, a annoncé que le produit des entrées d'une journée au Musée Océanographique serait versé aux prochaines listes de souscription, qui paraîtront à l'occasion des fêtes de Pâques.

Un concours est ouvert, dans la Principauté, entre les sujets Monégasques, pour la désignation de deux commis d'Enregistrement.

Les candidats pourront prendre connaissance, à la Mairie, des conditions du concours et du traitement afférent à l'emploi.

Les intéressés devront faire connaître à M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances, avant le 2 février, s'ils désirent se mettre sur les rangs.

Les épreuves du concours auront lieu à 8 h. 45, le jeudi 7 février.

Le Directeur de l'Enregistrement croit devoir rappeler que le délai réglementaire pour présenter les demandes d'admission au bénéfice du forfait en vue de l'acquittement de la taxe sur le chiffre d'affaires va expirer le 31 du présent mois.

Passé cette date, les demandes ne sont plus recevables.

Les avantages du forfait sont les suivants :

- a) dispense de tenir une comptabilité et de conserver les pièces justificatives ; b) dispense d'acquitter l'impôt chaque mois et de produire des livres et documents comptables ; c) dispense du contrôle des Agents de l'Administration.

ÉCHOS & NOUVELLES

A l'occasion de la Fête Nationale, le Comité des Fêtes avait organisé pour les soirées des 16 et 17 janvier, un concours de balcons et façades illuminés.

Les membres du jury, après avoir examiné les sujets qui avaient été préalablement inscrits à la Mairie, ont établi le classement suivant :

1 ^{er} Prix.	Hôtel Bristol et Majestic...	frs.	2.000
2 ^e —	Grands Magasins Sigrand et C ^{ie} .		1.500
3 ^e —	M. Braün Auguste, villa « les Hirondelles ».....		1.000
4 ^e —	M. De Clementi, villa Negro...		800
5 ^e —	Hôtel Royal		500
5 ^e —	Banque Privée.....		500
6 ^e —	Bègue, rue de l'Église.....		300
6 ^e —	Marchisio, rue de Lorraine		300
6 ^e —	Musarella		300
7 ^e —	Hôtel du Rocher.....		250
7 ^e —	Lamonica		250
7 ^e —	Raimbert.....		250
8 ^e —	M ^{me} Leguidecoq		200
8 ^e —	M. Lacour.....		200
9 ^e —	M. Gastaud, rue de l'Église.....		150
10 ^e —	Materozzi, prime de.....		50

Le Jury adresse des félicitations à MM. les propriétaires de l'Hôtel Windsor, de l'Hôtel Monte-Carlo Palace, de l'Alexandra-Hôtel et de la Barclay's Bank qui ont donné à leurs illuminations un caractère exceptionnel, sans vouloir participer au concours.

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

Venu pour quelque temps à Séville, M. Auguste Bréal y vécut quatorze ans; il aime l'Andalousie; il a pénétré en observateur avisé, son esprit et ses mœurs, étudié tout particulièrement les manifestations du goût musical et poétique qui caractérisent l'âme populaire et se révèlent dans les « coplas » (couplets), d'expression infiniment variée, tour à tour exubérants de joie, empreints de tristesse ou de mordante ironie; ces petites pièces de poésie, nombreuses, sans cesse renouvelées, vibrantes dans la mémoire du peuple, s'en vont, aux accents des chanteurs en vogue, au son des guitares et des mandolines, réjouir les fêtes andalouses, animées de danses infatigables, arrosées de manzanilla et souvent d'eau claire, dans la douceur des nuits chatoyantes d'étoiles.

Avec un art délicat M. Bréal a exprimé le charme étrange qui se dégage de cette poésie ardente et subtile, portée par le chant, et les accords entraînants des cordes, le rythme des séguedilles et le cliquetis des castagnettes.

Le merveilleux gramophone, gracieusement mis à la disposition de la réunion par M. Barral, permit à l'auditoire d'entendre les chanteurs et guitaristes les plus réputés d'Andalousie et d'Aragon et d'assister, en imagination, à une fête Sévillane; la très intéressante causerie, où M. Auguste Bréal évoquait de chers souvenirs l'y avait très agréablement préparé.

S. A. S. le Prince Pierre, qui présidait la séance, félicita vivement le conférencier.

Ce fut un véritable plaisir pour les fidèles auditeurs des Conférences du soir d'entendre mardi le très zélé secrétaire de la Société, M. Paul de Villeneuve, Conseiller à la Cour d'appel, parler de Jean Du Plessis de Grénédan. Aussi s'étaient-ils rendus très nombreux dans la salle du quai de Plaisance, dont ils eurent la primeur du chauffage.

M. Paul de Villeneuve, exposant les progrès accomplis par l'aéronautique surtout depuis 1900, nota d'abord très rapidement les succès acquis par la science française et la science allemande dans la construction des dirigeables souples, demi-souples ou rigides; il salua la mémoire des intrépides héros qui payèrent de leur sacrifice les perfectionnements réalisés.

Lorsque après le traité de Versailles, les Allemands amenèrent à Meaubeuge, pour le livrer aux autorités françaises, un de leurs meilleurs zeppelins, ils croyaient bien qu'il n'y aurait personne en France capable de le diriger. Mais ils avaient compté sans nos officiers qui avaient travaillé avec acharnement depuis le début de la guerre, ils avaient compté sans le lieutenant de vaisseau Jean Du Plessis de Grénédan, chef des services de Cuers-Pierrefeu. Du Plessis amena triomphalement son dirigeable à travers la France; avec un équipage d'élite formé par lui il exécuta des randonnées merveilleuses jusqu'au jour où la foudre vint enflammer et briser le Dixmude (c'était le nom nouveau de l'ancien zeppelin) près du rivage de la Sicile.

C'était véritablement un chef énergique, un animateur, mais surtout une haute conscience et une âme pleine de foi, visant aux choses éternelles. Sa jeunesse, sa vie entièrement consacrées au devoir furent un exemple que méditeront les générations d'aujourd'hui et de plus tard.

M. Paul de Villeneuve, avec sobriété, avec émotion, avec un tact parfait, a mis en relief les leçons qui se dégagent d'une si belle existence. Il fut chaleureusement applaudi.

Le Tribunal Correctionnel, dans ses audiences des 8 et 11 janvier 1929, a prononcé les jugements ci-après :

B. A., apprenti électricien, né le 11 février 1913, à Beausoleil, y demeurant, déclaré coupable de vol, mais acquitté comme ayant agi sans discernement. Le père B. J., déclaré civilement responsable.

D. S.-M., manœuvre, né le 4 avril 1894, à Gênes, sans domicile ni résidence connus. — Vol : six mois de prison (par défaut).

P. L., Consul honoraire, né le 16 mars 1892, à Naples (Italie), demeurant à Monte-Carlo. — Infraction à la législation sur les automobiles : 100 francs d'amende (par défaut).

U. E.-H., préparateur en pharmacie, né le 17 novembre 1882, à Valence (Drôme), sans domicile fixe. — Infraction à arrêté d'expulsion, récidive légale : dix jours de prison et 16 francs d'amende.

G. R., cultivateur-laitier, né le 2 février 1895, à la Trinité-Victor (A.-M.), demeurant à Laghet (A.-M.). — Infraction à la législation sur les automobiles : 16 francs d'amende (avec sursis).

LA VIE ARTISTIQUE

THÉÂTRE DE MONTE-CARLO

Rose-Marie

Rose-Marie, opérette exotique, dénommée « Comédie musicale », est une production agréablement hybride, sans grande originalité d'idée et de facture, et qui a pour principal mérite de plaire énormément à la foule. La vogue a de ces caprices. De temps à autre, d'ailleurs, à Paris, on assiste à des réussites formidables de pièces difficilement explicables et qui interdisent d'autant plus toute discussion que le mot « succès », comme le « sans dot » de Molière, est, quand il s'agit de théâtre, un argument sans réplique. Vous trouvez un ouvrage ennuyeux, on vous objecte qu'il faut bien qu'il ait une sérieuse valeur puisque voilà huit cents soirs de suite qu'on le joue, le moyen de résister à une raison comme celle-là ? Le plus sage est donc de se taire ou encore de se résigner à dire avec tout le monde : Mon Dieu ! Que c'est joli ! Ah ! cette *Rose-Marie* ! Qu'elle œuvre ! Il n'y a que ça, il n'y a que ça ! Et, de fait, si ça continue, il n'y aura plus guère que ça ! Car, on délire de cette *Rose-Marie*. Ses trois gentils airs, toujours les mêmes, (répétés à satiété et triturés inlassablement dans l'orchestre), et sur lesquels s'est établie la réputation musicale de « la Comédie musicale », volent de bouche en bouche, les Dansing les rabachent, on les chante à l'atelier, on les siffle dans la rue... la gloire quoi !

La chétive histoire qui alimente l'intérêt de la pièce est assez pauvre de substance. Elle est même d'une puérilité notable. Ceux qui aiment la simplicité poussée à l'extrême ne trouveront jamais une plus belle occasion de se satisfaire.

La fille qui hérite un beau garçon, qui en est séparée

par des obstacles, arbitrairement échaffaudés et qui finit par retrouver et épouser l'élu de son cœur, cela a traîné un peu partout. Et le personnage couard, jouant au fanfaron, et accumulant pitreries, calembredaines et calembourgs, n'est pas, non plus, d'une particulière nouveauté. Pourtant, il a le don d'amuser, ce fantoche, et c'est quelque chose. C'est même beaucoup pour la pièce dont il est le meilleur élément de grosse et familière gaieté.

Assez souvent, dans *Rose-Marie*, le décousu des scènes est masqué par les danses. Dès que les acteurs ne savent plus que raconter, on voit surgir à point nommé les bienfaisantes *Girls* qui se mettent à manœuvrer et à lever la jambe. Lorsque ces divines ont terminé leurs ébats, elles se retirent en bon ordre et la pièce reprend, jusqu'au moment où, reparaissant, les *Girls*, plus en formes que jamais, se remettent à manœuvrer et à lever la jambe... C'est charmant.

La pièce, de *Rose-Marie*, est très bon enfant. La musique, sans détours et sans prétention, dit, peut-être trop bruyamment parfois, ce qu'elle veut dire. Si elle ressasse volontiers les mêmes airs, comme, après tout, ces courtes inspirations, ne sont pas absolument désagréables, ou prend son parti d'être condamné à entendre un peu toujours la même chose.

Rose-Marie, admirablement encadrée, luxueusement costumée et adroitement présentée, fit plus que grand plaisir — plaisir auquel M. Larner, fort joyeux drille, et la gracieuse M^{me} Giselle Decroix, et la très souple, très plastique et bien dansante M^{lle} Beth Beri, contribuèrent pour une large part; on applaudit vigoureusement et à de nombreuses reprises ces trois artistes de choix. MM. Max Bussy, Max Guy, Mafer, Artus, Benedict, M^{mes} Carlisle et Erin O'Brandy, furent loin de passer inaperçus. Et les *Girls* obtinrent le succès qui leur est coutumier. Comment, vraiment, résister à tant de précision, d'entrain, de sourires, de jambes, de bras et de grâces insulaires ?

Rose-Marie, triompha à Monte-Carlo, comme elle triomphe depuis des années dans maints endroits et comme, probablement, elle triomphera dans tous les mondes connus et inconnus jusqu'à la consommation des siècles, et même davantage. A. C.

AU CONCERT CLASSIQUE

La Damnation de Faust

Pour sa légende dramatique, destinée au Concert, Berlioz rêva un spectacle idéal; sans décors et sans costumes, dénué des accessoires, des prestiges du théâtre et s'adressant directement et uniquement, à l'imagination, qui est bien la plus fastueuse, la plus généreuse, la plus somptueuse créatrice d'images, de décorations et d'illusions. Donc, selon l'idée de Berlioz, à l'imagination, seule, il appartient de donner une figure aux personnages de sa légende dramatique, de vêtir de costumes et d'encadrer de décors le chef-d'œuvre, enfant de son génie.

Telle la conçut et réalisa le plus immense musiciens français, telle vient d'être donnée, sous la haute et tant artiste direction de M. Paray, la *Damnation de Faust*. Constatons-le immédiatement, l'ouvrage le plus caractéristique de Berlioz triompha splendidement.

Si l'élite et la foule françaises ne comprirent pas, en novembre 1846, la *Damnation de Faust*, si fortement secouée par le frisson de la grande inspiration, il n'en est plus de même, depuis la mort de son auteur — la gloire ne fleurissant trop souvent hélas ! que sur les tombes.

A présent, le public admire et chérit ce chef-d'œuvre débordant de sève, vivant d'une vie étrange, pittoresque et intense, à la fois poétique et terrifiant, tendre et sarcastique, exquis et sublime, d'une robuste fantaisie épique et fantastique, troublant et captivant, pâmé d'amour et rugissant de colère, où tout est convulsion de couleurs, anathème et enchantement, où, finalement, en une horifique, terrifiante, bouleversante et diabolique course, deux chevaux d'apocalypse dévorent d'un galop frénétique forêts et plaines, épouvantant les paysans en prière, affolant les monstres et les oiseaux de nuit, faisant s'agiter les squelettes et pleuvoir le sang pour conduire Faust aux gouffres de l'abîme... Alors, disparue la vision infernale, le ciel s'ouvre lumineux et infini, plein de chants séraphiques et d'accords divins, et c'est l'ascension de Marguerite dans l'éternel azur.

« Je regarde cet ouvrage comme l'un des meilleurs que j'aie produits ». Berlioz n'avait pas tort d'écrire ces lignes. A côté de *Roméo et Juliette*, des *Troyens*, du *Requiem*, de *l'Enfance du Christ*, compositions de genre et d'accent, certes, fort différents, mais d'une magnificence éclatante et dominante, la *Damnation* fait géniale figure. Œuvre la plus populaire de Berlioz, elle constitue l'une des plus grandioses et des plus pré-

cieuses richesses du répertoire des Concerts. Partout, on applaudit et acclame ses splendeurs. Qui, maintenant, pousserait l'audace jusqu'à oser ignorer les inspirations sans pair de la partition triomphale ?

Et qui ne connaît l'introduction « le vieil hiver », page où la perfection de la forme s'allie à l'élévation de la pensée, et la rutilante et tempétueuse « Marche Hongroise », orchestrée à miracle, et l'« Hymne de la fête de Pâques », et l'« Entrée » de Méphistophélès, et la bruyante et avinée scène de « la Taverne d'Auerbach », et les « Chansons du rat et de la puce », et la fameuse « Fugue » sur le mot « Amen », et le ravissant « Air des Roses », et le chœur suave « Dors heureux Faust », et l'idéal « Ballet des Sylphes », et le chœur des soldats et le chant ineffable « Merci doux crépuscule », et la déclamation parfumée de crainte ingénue de Marguerite, suivie de « la Chanson du roi de Thulé », et le fantastique et curieux « Menuet des Follets », et la sarcastique « Sérénade » de Méphistophélès et l'air d'une impressionnante expression. « D'amour l'ardente flamme », que mélancolisent et meurtrissent les sonorités du cor anglais, et l'« Invocation à la nature », morceau descriptif, philosophique, tragique et d'une ampleur d'expression inégalable, assurément l'une des inspirations les plus culminantes de la partition et ce qui suit, emporté par le souffle du génie ?... De cette variété d'images sonores, aux ramages éclatants, et d'un relief saisissant, reliées entre elles par le fil d'une pensée éminemment artiste, autoritaire et souveraine, et formant un tout d'une colossale grandeur, de l'ensemble de ces merveilles musicales se dégage une inouïe sensation de beauté attractive, procurant cette entière satisfaction que font uniquement éprouver les œuvres supérieures.

Ce n'est pas sans raison qu'on a appelé Berlioz « le Delacroix de la musique. »

Avec le grand goût, la sûreté de science, l'ampleur et l'autorité d'un dirigeant conscient de sa responsabilité, sachant imposer sa volonté, et pour qui la musique ardente, impétueuse, décorative, démoniaque et divine de Berlioz n'a pas de secret, M. Paray a conduit miraculeusement bien *la Damnation* du très illustre poète-musicien, qui partage avec Liszt la gloire d'être un des plus authentiques novateurs musicaux du siècle. En maître chef d'orchestre, tout en maintenant à *la Damnation* sa couleur romantique, M. Paray en a rendu la profonde émotion dramatique, l'intensité fantastique, le vibrant pittoresque, les multiples grâces poétiques, les fraîcheurs humaines, les violentes oppositions d'ombre et de lumière, les suprêmes épouvantes et les vertigineuses beautés. Soucieux de tout, il n'a rien négligé pour donner du chef-d'œuvre Berliozien une interprétation complète et parfaite. Il y a réussi.

M^{me} Suzanne Balguerie et MM. Théophile Beets, Armand Crabbé, Max Marrio, étaient chargés des soli, et l'on n'eut pas à regretter le choix qui fut fait de ces chanteurs expérimentés et talentueux.

A l'occasion de l'exécution de *la légende dramatique* de Berlioz, la salle du Théâtre de Monte-Carlo avait pris son plus bel air de fête. Il y eut abondance de bravos pour les solistes, pour les instrumentistes et pour les choristes. De longues et bruyantes acclamations saluèrent M. Paray lorsqu'eut pris fin l'exécution de *la Damnation*. Le public était au comble de l'enthousiasme.

A. C.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu, par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le dix-neuf décembre mil neuf cent vingt-huit, dont expédition, transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le huit janvier mil neuf cent vingt-neuf, vol. 225, n^o 13, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco ;

La SOCIÉTÉ DE L'HOTEL WINDSOR ET SES ANNEXES A MONTE-CARLO, Société Anonyme Monégasque au capital de quatre millions de francs, dont le siège est à Monaco, a acquis, à titre d'apport, de :

M. Gabriel FAU, hôtelier, demeurant villa Indiana, boulevard Peirera, à Monte-Carlo, veuf de M^{me} Marie ROUX ;

M^{me} Angèle-Marie-Madeleine FAU, sans profession, épouse de M. Marcel-Anatole COCAT, docteur en droit, avocat, demeurant, 6, rue Félix-Poulat, à Grenoble (Isère) ;

M^{lle} Joséphine-Marie-Yvonne, prénommée en famille Suzanne, FAU, célibataire majeure, sans profession, demeurant villa Indiana, boulevard Peirera, à Monte-Carlo ;

M. René-Albert-Casimir FAU, étudiant en médecine, interne des hôpitaux de Paris, demeurant, 4 bis, rue Thibaut, à Paris ;

Et M^{me} Magdeleine LIQUET, hôtelière, veuve non remariée de M. Antoine GAILLARD, demeurant et domiciliée Hôtel Windsor, boulevard Princesse-Charlotte, à Monte-Carlo ;

U ne propriété sise à Monaco, quartier de Monte-Carlo, entre le boulevard Princesse-Charlotte (ancien boulevard du Nord) et le boulevard Peirera, comprenant une grande villa appelée *Villa Isabelle*, élevée de trois étages sur rez-de-chaussée et sous-sol, ensemble le terrain sur lequel la construction repose et qui en dépend, d'une superficie approximative de 1.325 mètres carrés 56 décimètres carrés, porté au plan cadastral sous le n^o 68 p. de la section D, confinant dans son ensemble : vers le nord, le boulevard Princesse-Charlotte ; vers le midi, le boulevard Peirera ; vers l'est, l'immeuble de l'Hôtel Windsor appartenant autrefois à M^{me} Michelet, née Vial, et actuellement à la Société acquéreur ; et, à l'ouest, l'Hôtel Byron appartenant aux hoirs Viguier et la villa Apollon appartenant à M^{me} Zabban, née Brivio.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de deux millions cinq cent mille francs, dont sept cent mille francs en espèces et un million huit cent mille francs en cent quatre-vingts actions d'apport de la dite Société, de dix mille francs chacune de valeur nominale, entièrement libérées, créées dans ce but, ci 2.500.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu, des inscriptions, pour cause d'hypothèque légale qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le 24 janvier 1929.

Pour extrait :
(Signé :) ALEX. EYMIN.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu, par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-six octobre mil neuf cent vingt-huit, dont expédition, transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le huit novembre suivant, vol. 224, n^o 3, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco ;

La SOCIÉTÉ DE L'HOTEL WINDSOR ET SES ANNEXES A MONTE-CARLO, Société Anonyme Monégasque au capital de quatre millions de francs, dont le siège est à Monaco, a acquis :

De M^{me} Julie VIAL, sans profession, épouse de M. Raoul MICHELET, ingénieur, ancien directeur de la Compagnie des Chemins de fer de l'Est de Lyon, demeurant et domiciliés ensemble, n^o 27, rue de l'Orangerie, à Versailles (Seine-et-Oise) ;

Un grand immeuble situé à Monaco, quartier de Monte-Carlo, boulevard Princesse-Charlotte (ancien boulevard du Nord) et boulevard Peirera, d'une contenance approximative de 2.119 mètres carrés 48 décimètres carrés, comprenant : un vaste hôtel en façade sur le boulevard Princesse-Charlotte où il porte le n^o 10, dénommé *Hôtel Windsor*, élevé, sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée, de trois étages et mansardes au-dessus ; une petite villa sur le boulevard Peirera, dite *Villa Eugénie*, élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, sol, cour et jardin, le tout, d'un seul tenant, confinant : au nord, le boulevard Princesse-Charlotte ; au midi, le boulevard Peirera et les hoirs de M. Fausto Patrone, ancienne propriété Moehr ; au levant, les héritiers de M. Henry Clarke ; et, au

couchant, la villa Isabelle appartenant aux consorts Gaillard et Fau.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de trois millions cent vingt-cinq mille francs, ci 3.125.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions, pour cause d'hypothèque légale qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le 24 janvier 1929.

Pour extrait :
(Signé :) ALEX. EYMIN.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu, par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le trois janvier mil neuf cent vingt-neuf, dont expédition, transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le quatorze janvier mil neuf cent vingt-neuf, vol. 226, n^o 1, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco ;

M. Albert-Claude ROGANNE, architecte, demeurant et domicilié villa les Délices, quartier des Révoires, à Monaco-Condamine, a acquis :

De M. Lucien-Antoine-Théodore-François-Aurélien BELLANDO DE CASTRO, Conseiller à la Cour d'Appel de Monaco, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, demeurant et domicilié, 2, Place du Palais, à Monaco-Ville, époux de M^{me} Anne de BRUGNIER, demeurant avec lui ;

Et de M. Charles-Théophile-Théodore BELLANDO DE CASTRO, Conseiller Privé de S. A. S. M^{sr} le Prince Souverain de Monaco et Conseiller à la Légation de Monaco à Paris, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, domicilié, 3, Place du Palais, à Monaco-Ville et demeurant, 8^{bis}, rue de la Terrasse, à Paris, époux de M^{me} Marcelle FARALDO, demeurant avec lui ;

Une maison de rapport, appelée *Villa Bellevue*, élevée de deux étages sur rez-de-chaussée et caves, située rue Plati, quartier de la Colle, à Monaco-Condamine, ensemble le terrain sur lequel elle repose et qui en dépend, d'une superficie approximative de 186 mètres carrés environ, portée au plan cadastral sous le n^o 71 p. de la section A, confinant : vers le nord, M. Mireur, anciennement M. Vernetti ; et de tous autres côtés, la rue Plati.

Cette acquisition a eu lieu moyennant, contrat en mains, le prix principal de deux cent mille francs, ci 200.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions, pour cause d'hypothèque légale qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le 24 janvier 1929.

Pour extrait :
(Signé :) ALEX. EYMIN.

La Femme élégante à Paris

Edition de luxe genre vrai tailleur pour costumes, robes, manteaux.

Paraissant quatre fois l'an, janvier et mars pour l'été, juillet et septembre pour l'hiver.

Prix de l'abonnement, 40 francs. Prix du numéro, 12 francs.

Pour se le procurer adresser commande à son siège, 28, rue Bergère, Paris, 9^e arrondissement.

Étude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Vente de Fonds de Commerce
(Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le quinze janvier mil neuf cent vingt-neuf ;

M. Prosper-Antoine-Eugène MERAND, cuisinier, demeurant à Cannes, Hôtel Miramar, a vendu à M. Ange GAY, cuisinier, demeurant à Beausoleil, avenue Miramar, le fonds de commerce de blanchisserie qu'il exploitait à Monaco, 32, boulevard de l'Observatoire.

Opposition en l'étude de M^e Settimo, dans les dix jours de la seconde insertion.

Monaco, le 24 janvier 1929.

(Signé) : A. SETTIMO.

Étude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Vente de Fonds de Commerce
(Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le quatorze janvier mil neuf cent vingt-neuf ;

M. Alfred-Jean-Joseph RUMPELMAYER, docteur en médecine, et M^{lle} Julie-Elisabeth-Sophie-Marie RUMPELMAYER, demeurant à Nice, 25, boulevard Victor-Hugo, ont vendu à M^{me} Carmen EWART, sans profession, épouse de M. Francisco MARTINEZ DELAS RIVAS, demeurant à Monaco, boulevard de l'Observatoire, Villa Tergeste, le fonds de commerce de pâtisserie, confiserie, maison de thé qu'ils exploitaient à Monte-Carlo, avenue des Fleurs, connu sous le nom de *Maison de Thé Rumpelmayer*.

Opposition en l'étude de M^e Settimo, notaire soussigné, dans les dix jours de la seconde insertion.

Monaco, le 24 janvier 1929.

Signé : A. SETTIMO.

Etude de M^e Auguste SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le dix-huit janvier mil neuf cent vingt-neuf, M. Ginesio MONTANARI, commerçant, demeurant à Monaco, 1, rue des Lilas, a vendu à M. Jean-Jules-Marie MEISSONIER, agent d'automobiles, demeurant à Monaco, le fonds de commerce de vente, achat, exposition d'automobiles, avec faculté de garer ses voitures, qu'il exploitait à Monaco, boulevard Albert 1^{er}, n^o 23.

Opposition en l'étude de M^e Settimo, dans les dix jours de la seconde insertion.

Monaco, le 24 janvier 1929.

(Signé) : A. SETTIMO.

AGENCE COMMERCIALE
M. MARCHETTI, propriétaire-directeur,
20, rue Caroline, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, à Monaco, du 15 janvier 1929, enregistré, M. Honoré ARDISSON, demeurant à Monte-Carlo, 17, rue des Roses, a cédé, à M^{me} Joséphine BERGOGNE, demeurant à Beausoleil, villa Verveine, rue des Roses, le fonds de commerce de laiterie, épicerie, vente de vins et liqueurs, qu'il exploitait, *Villa Le Palis*, 17, rue des Roses, à Monte-Carlo, ensemble l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés et le matériel servant à son exploitation.

Avis est donné aux créanciers de M. Ardisson, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de vente dans le délai de dix jours à compter de l'insertion qui fera suite à la présente, à l'Agence Commerciale, (M. Marchetti), sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 24 janvier 1929.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le cinq janvier mil neuf cent vingt-neuf, M. Dominique-Joseph ADRIANO et M^{me} Emilie-Louise VACA, son épouse, demeurant ensemble, 1, boulevard d'Italie, ont vendu à M. Jacques-Louis VIGARELLO et à M^{me} Constance AGNELLO, son épouse, le fonds de commerce de buvette, vins en gros et détail et comestibles, auquel est adjoint la gérance d'un débit de tabacs, qu'ils exploitaient à Monte-Carlo, 1, boulevard d'Italie.

Oppositions en l'étude de M^e Settimo, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 24 janvier 1929.

(Signé) : A. SETTIMO.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Vente de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le onze janvier mil neuf cent vingt-neuf, M^{me} Marie CHICKINE, épouse divorcée de M. Léonid NICOLAIEWSKY, commerçante, demeurant à Monte-Carlo, 23, boulevard Princesse-Charlotte, a vendu à M^{me} Mercédès OLIVERA, épouse de M. Alexandre-Marius-Auguste DEVISSI, demeurant à Monte-Carlo, 20, rue des Orchidées, le fonds de commerce de mode, couture, fournitures pour modes et couture exploité à Monte-Carlo, 23, boulevard Princesse-Charlotte.

Opposition, en l'étude de M^e Settimo, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 24 janvier 1929.

(Signé) : A. SETTIMO.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES
BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS
A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires et apportes de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco sont informés, à titre d'avis, par le Conseil d'Administration, qu'aux termes de décisions prises le 8 janvier 1929, l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires et apportes de la dite Société qui n'a pas réuni le quorum de 1/2 du Capital social ancien et nouveau, a adopté provisoirement les Résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires nommés par l'Assemblée Générale extraordinaire du 3 décembre 1928, lequel rapport dressé à la date du 21 décembre 1928, a été imprimé à Monaco le 27 décembre 1928 et tenu dès le 28 décembre 1928, au Siège social, à la disposition des Actionnaires, donne décharge de leur mission aux trois Commissaires et décide :

a) Sont approuvés, purement et simplement, les apports faits par les liquidateurs de la Société de l'Hôtel de Paris à la Société des Bains de Mer, tels que décidés, en principe, par l'Assemblée Générale extraordinaire de la Société des Bains de Mer, du 3 décembre 1928, ainsi que leur rémunération ;

b) Sont approuvés, purement et simplement, les apports faits par le liquidateur de la Société de l'Hôtel de l'Hermitage à la Société des Bains de Mer, tels que décidés, en principe, par l'Assemblée Générale extraordinaire de la Société des Bains de Mer, du 3 décembre 1928, ainsi que leur rémunération. Ces apports comprennent le terrain sur lequel est édifié le Grand Hôtel de l'Hermitage, le fonds de commerce avec tout le matériel et le mobilier, l'argenterie, la vaisselle, le linge, etc., le bénéfice d'une transaction immobilière et les espèces en caisse.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité moins quatre abstentions.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Par suite de la Résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide que les modifications statutaires, votées sous condition suspensive, par l'Assemblée Générale extraordinaire du 3 décembre 1928, sont devenues définitives.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au Président du Conseil d'Administration ou à l'Administrateur-Délégué à l'effet de faire, avec reconnaissance d'écriture et de signature, aux minutes de M^e Eymin, notaire, dépositaire des Statuts, le dépôt du Procès-Verbal de la présente Assemblée, ainsi que toutes pièces qu'il appartiendra.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Messieurs les Actionnaires et apportes sont convoqués en deuxième Assemblée Générale extraordinaire, au Siège social, à Monaco, pour le Jeudi 28 février 1929, à 11 heures du matin, à l'effet d'approuver à nouveau et de rendre définitives les Résolutions précitées, le tout en exécution de l'Article 15 de l'Ordonnance Souveraine du 17 septembre 1907.

L'Assemblée se compose de tous les propriétaires ou porteurs de cent actions, ou de leur équivalent en Cinquièmes ayant déposé, au Siège social, leurs titres dix jours au moins et leurs pouvoirs deux jours au moins avant le jour de l'Assemblée Générale.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'Article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

CRÉDIT MOBILIER DE MONACO

VENTE

L'Administration du Crédit Mobilier a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, le

Mécredi 6 février 1929,

de 10 h. à midi et de 14 h. à 17 h., dans la salle des ventes du Crédit Mobilier, 15, avenue des Fleurs, Monte-Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant le mois de février 1928, non dégagés ou renouvelés, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie et objets divers.

MAISONS POUR TOUS

La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent. Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Agenda P.-L.-M. 1929

Si vous désirez vous assurer un exemplaire de l'Agenda P.-L.-M. 1929 (son prix est de 10 francs), retenez-le chez votre libraire; plus tard vous n'en trouveriez plus. Vous vous le procurerez aussi dans les agences, bureaux de ville, gares et grands trains du réseau P.-L.-M., ainsi que dans les agences de voyages et les grands magasins de nouveautés à Paris.

Revue des Etudes Napoléoniennes

Nouvelle Série - XVIII^e Année

La Revue des Etudes Napoléoniennes, qui, victime de la dernière crise économique, avait cessé de paraître depuis décembre 1926, reparaitra à partir de janvier 1929 : ce sera un nouveau signe de notre redressement.

Jadis, elle ne paraissait que tous les deux mois. Elle paraîtra désormais tous les mois, en fascicules de 4 feuilles in-4^o couronne (64 pages) illustrés selon les besoins du texte. Elle formera ainsi chaque année deux beaux volumes de 400 pages chacun, avec tables et index. (Le premier volume de 1929 sera le volume XXVIII.)

Elle continuera à publier des articles originaux, des documents inédits. Elle suivra de près, sous forme de bulletins ou de comptes rendus spéciaux, la production historique de la France et de l'étranger en matière d'études et de manifestations artistiques napoléoniennes. On verra ci-joint qu'elle s'est assurée depuis sa fondation, en 1912, la collaboration de tous les historiens de tous pays les plus compétents à cet égard.

Le prix de l'abonnement annuel demeure ce qu'il était : 60 francs pour la France, 75 et 120 francs pour l'étranger (tarif réduit ou plein tarif).

Adresser les adhésions à M. Rousseaux, Imprimerie Moderne, 28, rue de Versailles, le Chesnay (Seine-et-Oise), ou à M. Edouard Driault, Directeur de la Revue, 3, avenue Mirabeau, Versailles.

LE PANORAMA

(9^e Année)

Le "PANORAMA", exclusivement illustré, paraît mensuellement sur grand format et sur 16 pages. A la fin de l'année, ses abonnés possèdent ainsi une collection unique de plus de 700 photographies.

Une réduction de 10 % est consentie à nos abonnés et à nos lecteurs, qui peuvent ainsi recevoir pour 9 francs par an un périodique paraissant mensuellement sur 16 et sur 20 pages grand format, tiré à l'héliogravure, exclusivement illustré, et dont les photographies peuvent être vues par tous.

Prix du numéro..... 1 franc. Abonnement d'essai (6 mois)..... 5 francs. Prix spécial de l'abonnement pour nos lecteurs et abonnés..... 9 francs.

Un numéro spécimen est envoyé à toute personne qui en fait la demande.

Correspondants demandés dans toutes les villes de France

Abonnez-vous pour profiter des primes nombreuses offertes gratuitement par le "PANORAMA".

A tout abonné qui lui procure UN abonnement, le "PANORAMA" envoie gratuitement et franco de port, un ouvrage appartenant à la superbe collection récemment créée par l'éditeur Fayard. Chaque volume de cette collection est tiré sur papier de luxe avec gravures sur bois.

286, boulevard Saint-Germain, Paris.

BAINS DE MER DE MONACO

(Saison d'Hiver)

PLAGE DE LARVOTTO

Hydrothérapie Marine :: Douches = Héliothérapie (SOLARIUM) = Leçons de Natation

Ouvert tous les jours, de 10 heures à 15 heures



Minerva

Quatrième Année

Le plus grand Hebdomadaire Féminin paraissant en France

Ses pages en héliogravure donnent chaque semaine une documentation complète sur la Mode du jour. Tenu au courant du mouvement Littéraire, Artistique et Théâtral, accordant au Cinéma une place importante, possédant une Page Financière, une Page Politique ainsi qu'une Page de Puériculture, "MINERVA" rencontre auprès de toutes les femmes intelligentes un succès sans précédent.

Son Prix Littéraire Annuel et ses Nombreux Concours

Le Numéro: 1 franc

(Spécimen Gratuit sur demande)

2, Rue de Clichy, 2 -- Paris

F. FOUSSARIGUES Directeur général

ASSURANCES

INCENDIE - VIE - ACCIDENTS - VOL RENTES VIAGÈRES - CHOMAGE

LA CONCORDE

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1905 A PARIS, 72, rue Saint-Lazare Capital social : 10 millions

ASSURANCES GÉNÉRALES DE TRIESTE ET VENISE

SUR LA VIE (ASSICURAZIONI GENERALI)

Société Anonyme Fondée en 1831. - Etablie en France depuis 1834 Capital Social entièrement versé : L. 60.000.000

Charles FISCHETTI

AGENT GÉNÉRAL

24, boulevard de l'Observatoire - MONACO

- Téléphone (7-71). -

APPAREILS et PLOMBERIE SANITAIRES

Henri CHOINIÈRE

18, Boulevard-des Moulins MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE - CHAUFFAGE CENTRAL Distribution d'Eau chaude.

ÉLECTRICITÉ

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

G. BARBEY

Maison Principale : SPRING PALACE 33, boul. Princesse-Charlotte MONTE-CARLO

IMMEUBLES

Téléphone 8.35

Vente - Achat - Location

FONDS DE COMMERCE

AGENCE TEISSEIRE

25, Boul. Albert I^{er} - MONACO

Placements Hypothécaires

JEAN TEISSEIRE

ASSURANCES

PROPRIÉTAIRE

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 1^{er} mai 1928. Trente-deux Obligations de la Société Anonyme de l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo, portant les numéros 2419, 2780 à 2786 inclus, 2788 à 2791 inclus, 2793 à 2795 inclus, 2797, 2799 à 2804 inclus, 2807 à 2811 inclus, 2813 à 2816 inclus, 2818.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 1^{er} mai 1928. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 01702. Sept Cinquièmes d'Actions de la dite Société, portant les numéros 000550 à 000553 inclus, 004766, 010941, 025759. Onze Obligations de la même Société, portant les numéros 097487, 097605 à 097607 inclus, 16979 à 16985 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 27 décembre 1928. Onze Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 5259 à 5261 inclus, 5263, 5264, 92447 à 92452 inclus.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 24 février 1928. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 10487 et 36095.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 12 mars 1928. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 18689.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 8 mai 1928. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 345816.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 mai 1928. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 15559, 28605 et 28741.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 novembre 1928. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 22191.

Titres frappés de déchéance

Du 15 mai 1928. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 917, 4665, 6887 et 19418.

Le Gérant : LOUIS AURÉGLIA.

Imprimerie de Monaco. - 1929.